

Discussion sur la proposition d'examiner la conduite de tous les fonctionnaires publics, suite à au discours de la députation des citoyens de Billom (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Jean Antoine Huguet, Jean-François Barailon

Citer ce document / Cite this document :

Huguet Jean Antoine, Barailon Jean-François. Discussion sur la proposition d'examiner la conduite de tous les fonctionnaires publics, suite à au discours de la députation des citoyens de Billom (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 477;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23182_t1_0477_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

L'orateur de la députation : Représentants du peuple, le génie qui proscriit les tyrans nous appelle de 100 lieues à votre barre pour y déclarer une guerre à mort à leurs satellites, aux traîtres, aux factieux, aux intrigants et à tous ceux qui les entourent. Les odieux projets que votre énergie républicaine a si victorieusement réprimés nous ont trouvés debout.

La société populaire de Billom luttait déjà contre des ambitieux qui préludaient à cette crise; quelle n'a pas été son indignation; de quelle horreur n'a-t-elle pas été saisie, quand, à la tête des factieux, elle a trouvé les noms d'un Robespierre, d'un Saint-Just, d'un Couthon ! Ces noms, à jamais exécrés, ne se trouveront désormais dans nos bouches que pour désigner des infâmes.

Un mouvement spontané, dans une de nos assemblées des plus nombreuses, a voué à la haine de nos neveux ce trop fameux triumvirat. Le bras menaçant, tous nous sommes écriés : « Allons..., allons couvrir de nos corps nos représentants en danger; allons partager les périls de la Convention; allons verser notre sang pour sauver la patrie; allons ! »

Vos succès ont calmé nos esprits brûlants de ce noble feu. Aussitôt, une adresse de félicitation, qui nous a devancés, a été unanimement votée... Cependant, à l'indignation, l'inquiétude succède. Un regard jeté autour [de] nous fait dire : Catilina est mort, son système se soutient; ses amis, ses partisans vivent encore; ils marchent avec une tête altière; ils n'ont rien rabattu de leur superbe; dans nos communes, le patriote est toujours menacé; on lui prépare toujours des fers; si la mine a été éventée, un bruit sourd n'en menace pas moins nos jours; une seconde explosion peut être plus terrible que la première; les traîtres infâmes que vous avez livrés au glaive de la loi avaient des tenants : le complot ourdi par ces scélérats avait besoin d'être étayé pour venir à ses fins.

Nous voyons dans tous les postes leurs satellites; ils sont dans notre sein; ils dominent dans les sociétés populaires; on les trouve dans les comités, dans tous les tribunaux, dans toutes les administrations. Le tyran n'est pas vaincu tant qu'il revivra dans les siens.

Sages représentants, il faut un dernier coup, guidé par votre énergie, ménagé par votre prudence; la patrie ne sera sauvée que lorsque les partisans des factieux seront humiliés; nous n'estimerons pas l'arbre détruit tant qu'il existera de ses ramifications ! Notre tâche auprès de vous, dignes représentants, est de vous demander une réforme générale; épurez les sociétés populaires : vous aurez déchiré le voile qui dérobaient la malveillance, il ne sera plus difficile d'y conserver le patriotisme pur, sévère et républicain. Renouvelez tous les fonctionnaires publics de la création des conspirateurs; l'infâme Couthon, dans le département du Puy-de-Dôme, avait fait de toutes les places le repaire de tous ses partisans; c'était là la redoute inexpugnable d'où il protégeait son système perfide; que toutes les créatures de ce scélérat soient chassées de leurs postes; qu'ils ne puissent occuper de places qu'après un délai, ou une époque fixée dans votre sagesse.

C'est sur les fronts humiliés des amis de Catilina que votre triomphe doit recevoir un nouveau lustre; nos fortunes sont à vous et à la patrie; nous ne regretterons pas même notre sang, mais il faut qu'il coule pour la liberté (1).

[Cette adresse, qui a reçu les plus vifs applaudissemens, et qu'on peut regarder comme l'analyse de toutes celles dont la commission de correspondance a donné lecture, sera mentionnée de la manière la plus honorable dans le procès-verbal et dans le bulletin des séances.

HUGUET a demandé que la commission s'occupât au plus tôt de la pétition qu'elle renferme. « Aucun de nous ne doute, disoit-il, que chaque administration nommée par les triumvirs renferme un Robespierre. Au reste, je propose le renvoi des mesures à prendre aux comités de salut public et de sûreté générale »] (2).

BARAILON : Je demande que le comité de salut public porte ses regards sur les hommes que Couthon a rétablis dans leurs fonctions quoique légalement destitués par les représentants du peuple qui l'avaient précédé dans le département du Puy-de-Dôme.

*** : Je demande que cette proposition soit généralisée. Personne de nous n'ignore que les agents de la faction de Robespierre ont mis tout en usage pour détendre les ressorts du gouvernement. Je demande que le comité de salut public examine la conduite de tous les fonctionnaires publics de la République.

*** : Citoyens, prenez garde qu'en adoptant cette mesure vous n'éloigniez des fonctions publiques des patriotes purs et énergiques. Je demande l'ordre du jour sur la proposition qui vient d'être faite, motivé sur ce que les lois existantes sont suffisantes pour l'épure des autorités constituées. — L'ordre du jour ainsi motivé est décrété, et l'adresse des citoyens de Billom est renvoyée au comité de sûreté générale (3).

29

La société populaire d'Argentan, département de l'Orne, écrit à la Convention nationale qu'elle a reçu, aux cris de vive la République, les prémisses des travaux des sans-culottes préposés à la fabrication du salpêtre; qu'elle a écrit à tous les chefs-lieux de canton pour qu'il n'y ait aucun retard dans le transport des cendres et autres matières nécessaires, et que toutes les mesures soient prises pour que le travail du salpêtre soit continué avec activité.

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 470; *F.S.P.*, n° 403; *M.U.*, XLII, 396-397; *C. univ.*, n° 954; *Débats*, n° 690, 409-410; *J. Mont.*, n° 104; *J. Jacquin*, n° 743; *Audit. nat.*, n° 687.

(2) *C. univ.*, n° 954. Texte approchant dans *J. Fr.* (n° 686), qui ne cite pas Huguet.

(3) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 471; *J. Perlet*, n° 688; *Ann. patr.*, n° DLXXXVIII; *J. Sablier*, n° 1493; *Rép.*, n° 235; *C. Eg.*, n° 723; *J.S.-Culottes*, n° 543. Mentionné par *Bⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl.).